

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 022-2456/17/BM

■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au fonctionnement de l' "Association Les Entrepreneuriales en PACA" (ALEP) MET 17/4421/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le programme « Les Entrepreneuriales® » a été initié en 2003 par l'association Réseau Entreprendre Atlantique avec KPMG Entreprise et le réseau des boutiques de Gestion pour encourager l'entrepreneuriat sur le campus nantais en offrant la possibilité à des étudiants de s'inscrire dans un processus d'apprentissage par l'action destiné à la création d'entreprise.

En 2006, l'Association Nationale Les Entrepreneuriales (ANLE) s'est créée afin d'assurer le déploiement du programme sur les autres régions de France.

Le programme « Les Entrepreneuriales en PACA » permet à des étudiants d'expérimenter, gratuitement, hors les murs de l'école, dans le cadre d'une « formation action », la démarche de création.

S'appuyant sur un dispositif pédagogique élaboré, bénéficiant d'interventions d'experts régionaux, accompagnés par des dirigeants d'entreprise, ils vont « apprendre en faisant » pendant 5 mois jusqu'à l'élaboration d'un Business Plan prêt à l'emploi.

Le programme repose sur :

- Une cible : à partir du Bac + 2 en cours, en équipe pluridisciplinaire, et porteur d'une idée d'activité innovante au stade du concept
- Une durée : entre novembre et avril de chaque année soit 200 heures d'apprentissage pour une équipe de 4 personnes
- Des ressources pour entreprendre :

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2017

- o les soirées tools : intervention en présentiel d'experts et de professionnels issus du territoire
- o Coaching des équipes
- o Parrainage des équipes
- Un encadrement : Réseau Entreprendre impulse le programme sur les Campus. Chaque équipe bénéficie d'un accompagnement mensuel par un chef d'entreprise de Réseau Entreprendre®. Entre deux rendez-vous l'équipe conforte son projet aux réalités du marché et valide sa faisabilité économique et financière.
- Des écoles et des universités participantes : convaincus de l'intérêt professionnel du programme, les enseignants des cycles supérieurs valorisent la participation de leurs étudiant-es dans le cursus de formation
- Des projets créatifs et ambitieux : les étudiant-es portent les activités de demain
- La communauté : suite au jeu de rôle, des étudiant-es concrétisent leur projet avec le soutien d'experts et de chefs d'entreprise.
- Evaluations et soirée de Gala régional : Après l'apprentissage terrain les groupes remettent un dossier de création d'entreprise en fin de programme en mars. Les évaluations finales se matérialisent par une remise de diplômes et de Trophées lors d'une manifestation rassemblant tous les partenaires locaux, régionaux du monde économique institutionnel, privé et universitaire (avril).

BILAN 2016- 2017 (5^{ème} saison)

Quelques chiffres sur la promotion du Campus Aix-Marseille 2016- 2017 :

22 équipes (24 équipes en 2015-2016)
93 étudiants (99 étudiants en 2015-2016)
26 coachs

Programme d'action prévisionnel 2017- 2018 (6^{ème} saison)- périmètre campus Aix-Marseille-Provence

Objectif :

Accompagner plus de 25 équipes pluridisciplinaires, représentant plus de 100 étudiants issus de l'ensemble des filières universitaires.

Budget

Le budget prévisionnel 2017-2018 s'élève à 237 700 euros (2016 : 258 900 euros. Les contributions volontaires sont valorisées).

dépenses		recettes	
Achats	6 900	Subventions d'exploitation publique	
Services extérieurs (assurance)	200	Métropole Aix-Marseille-Provence - Conseil de Territoire Marseille Provence	10 000
Autres services extérieurs (rémunérations, déplacements, frais divers de gestion)	47 400	Ville de Marseille	5 000
		Prive	
		Aides privées	19 000
		cotisations	20 500
TOTAL DEPENSES	54 500	Total RECETTES	54 500
* total contribution volontaire	183 600	total contribution volontaire	183 600
TOTAL BUDGET	237 700	TOTAL BUDGET	237 700

La subvention de 10 000 euros représente 18% du total des produits

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2017

***Contribution volontaire (cf cerfa demande de subventions)**

Jury de recrutement (6persx3hx120€TTC/H)	2 160€
Jury final 24 000 € (40persx5hx120€TTC/H)	24 000 €
Superviseurs	5 760 €
Coachs (25persx6hx8toolsx120 TTC/H)	144 000 €
Experts (4persx2hx8 toolsx120€/TTC/H)	7 680 €
Total	183 600 €

Les actions proposées par ALEP s'inscrivent dans les orientations de la Métropole.

En 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a attribué une subvention à l'ALEP de 10 000 € reconduite à l'identique en 2017.

Il est proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'attribuer au titre de l'année 2017 une subvention de 10 000 euros à l'association les Entrepreneuriales.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 021-049/16/CM relative au Règlement Budgétaire et Financier qui fixe les règles de gestion applicables à l'ensemble de la préparation, de l'exécution du budget, de la gestion pluriannuelle et de l'information des élus.
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de promouvoir et de développer sur la région PACA de l'entrepreneuriat auprès des étudiants au travers d'un dispositif pédagogique
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- La cohérence avec la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le contrat de ville intercommunal, notamment son pilier « développement de l'activité et de l'emploi » ;

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2017

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement pour l'animation de l'association ALEP pour un montant de 10 000€ au titre de l'année 2017.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017 de la Métropole Aix-Marseille-Provence– chapitre 65 – article 6574 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY